

*Pacy-sur-Eure, le 29 novembre 2022*

*Synthèse des compléments d'information demandés pour enregistrement de notre dossier ICPE.*

N° AIOT : 0005803681

**Tableau de nomenclature ICPE\_ Rubrique 2940 :**

Vous trouverez la fiche de données de sécurité en français de la colle utilisée pour le process d'encollage dans les documents téléchargés.

**Localisation des risques\_ Article 8 :**

Vous trouverez le plan identifiant les zones de stockages à risques ainsi que les risques associés (explosion, incendie) dans les documents téléchargés.

**Ventilation des locaux\_ Article 19 :**

Vous trouverez le plan localisant les débouchés à l'extérieur de la ventilation des locaux dans les documents téléchargés.

**Accessibilité \_ Article 13 :**

Nous allons réaliser une étude de sol afin de définir les forces de portances des voies d'accès et de mise en station d'échelle (voir devis ci-joint). A savoir que nos voies sont utilisées quotidiennement par des poids lourds depuis de nombreuses années pour la livraison et l'enlèvement de nos produits.

**Installation électriques\_ Article 15 :**

Notre installation n'est pas équipée d'installations d'équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque

**Eaux d'extinction incendie\_ Article 11 :**

Le confinement des eaux d'incendie sur le site de Pacy est un sujet difficile à traiter du fait de l'ancienneté du site. Nous devons à partir des infrastructures existantes, essayer d'intégrer les nouvelles réglementations en vigueur.

Suite aux exigences de l'article 11 sur les eaux d'extinction incendie nous avons réalisé un plan en interne ainsi qu'une étude altimétrique menée par un organisme externe (voir pièce jointe) afin d'identifier les flux potentiels des eaux d'extinction incendie.

Ces expertises nous permettent de mettre en évidence dès aujourd'hui :

- Que les eaux qui s'écouleraient sur l'arrière de l'usine peuvent être confinées (voir plan 2022-04-04\_ plan de localisation circuits eaux usées/pluies et rétention).

- En revanche, nous n'avons pas encore trouvé d'alternative pour capter les eaux qui s'écouleraient sur le côté parking et façade avant usine.

Si l'on doit observer une perméabilité parfaite des sols :

- il est nécessaire d'entreprendre des travaux de terrassement proche des fondations des structures existantes (avec tous les risques que cela comporte),
- Probablement des reprises de béton sur tout le pourtour de l'usine afin d'éviter la captation des eaux par les sols gazonnés
- Canaliser les flux d'eaux par le biais de caniveaux,
- Créer un bassin de rétention permettant d'absorber les eaux irriguées par les caniveaux.

Aujourd'hui cette orientation n'est pas étudiée du fait des sommes conséquentes que nécessiterait la réalisation des travaux. Je sollicite donc une dérogation de votre part, ou tout au moins une concertation afin de trouver un consensus qui permettrait d'assurer un respect de notre environnement tout en préservant l'activité CS France.

Cordialement,

Eric Allard